

Secrétariat de la commission permanente
du Conseil Maritime de Façade Sud-Atlantique

Relevé de conclusions
de la réunion de la commission permanente
du 26 novembre 2016

Mme Nathalie Le Yondre ouvre la séance en remerciant de leur présence les participants.

Elle indique que la réunion porte sur les points suivants :

1. information sur la Stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) - retour sur le Conseil interministériel de la mer (CIMER) du 4 novembre et des Assises de la mer des 8 et 9 novembre 2016;
2. présentation du chapitre 2 du diagnostic de l'existant de la façade Sud-Atlantique ;
3. conclusions opérationnelles - méthodologie pour l'identification des enjeux en façade.

Point 1 : information sur la SNML - retour sur le CIMER du 4 novembre et des assises de la mer

M. Eric Levert présente les évolutions depuis la réunion du Conseil maritime de façade du 26 septembre dernier :

- Il rappelle que le projet d'avis du CMF SA sur la SNML a été adopté par les préfets incluant les observations des membres du CMF. Cet avis a été transmis à Mme la Ministre en prévision de la réunion du bureau du Conseil National de la Mer et des Littoraux du 18 octobre. Les observations formulées ont été reprises au niveau national notamment en ce qui concerne le maintien de deux CMF sur la façade Atlantique. Cette disposition est désormais incluse dans le projet de décret sur la politique pour les milieux marins, en phase de consultation du public. Ce projet de décret, qui fera l'objet d'un avis du conseil d'État pourrait être approuvé courant mars.

Il s'agit d'un décret d'application de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages relatif à la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML), aux documents stratégiques de façade (DSF) et aux plans d'action pour le milieu marin (PAMM). Il encadre la mise en œuvre de la SNML et les modalités de sa déclinaison en façade. Ses axes prioritaires portent sur :

- l'établissement d'une planification des espaces maritimes
- les conditions de prise en compte et d'opposabilité des documents de planification,
- le positionnement des PAMM en tant que chapitre individualisé des DSF.

La présentation faite en commission ce jour illustre la configuration géographique des nouvelles façades avec les gouvernances (cf page 6 de la présentation jointe en annexe).

- Un autre projet de décret (décret simple) définit le rôle et la composition du Conseil national de la mer et des littoraux ainsi que ceux des conférences régionales pour la mer et le littoral.

- M. Levert présente en outre les principales conclusions du CIMER du 4 novembre dernier notamment sur le volet portuaire et le FEAMP. Il évoque les Assises de la mer des 8 et 9 novembre à La Rochelle qui ont réuni environ 1500 participants avec les présences de M le Président de la République et du Président du conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine. A cette occasion a été évoqué la mise en place d'une plate-forme industries / administrations. Le Secrétariat Général de la mer sera amené un rôle moteur dans ce dispositif.

M Bernard Labbé, président du Comité Interrégional Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM) indique que le monde sportif s'implique de plus en plus dans l'écologie citoyenne. Il pense que les instances sportives sont des très bons relais de communication avec la population du fait de leur proximité avec le terrain et trouve dommage que le volet éducatif ne soit pas plus pris en compte dans la SNML

Point 2- présentation chapitre 2 du diagnostic de l'existant de la façade Sud-Atlantique

M Laurent Courgeon rappelle les modalités d'élaboration des 36 fiches, regroupées en 7 chapitres, constituant l'état de l'existant du DSF. Il indique qu'à ce stade, seuls les chapitres 2 et 3 sont finalisés. Le travail de mise en forme du document a pris du retard, rendant difficile la présentation d'une première version agrégée du document.

Pour la forme, il a été acté qu'il y aurait la rédaction d'une introduction par tête de chapitre et des résumés spécifiques en entête de chaque fiche, pour faire émerger les enjeux et les problématiques. Ces introductions et résumés ont fait l'objet de validation par les référents CAF . Il informe les membres de la commission des conséquences prévisibles des décrets cités plus haut. La création d'une façade atlantique résultant de la fusion des façades Nord Atlantique-Manche Ouest et Sud-Atlantique sous-tend la fusion des deux documents stratégiques de façade en un seul. L'élaboration du Document stratégique relèvera d'une commission administrative de façade atlantique unique présidée par les préfets coordonnateurs (préfet maritime et préfet des Pays de Loire.

M Michel Crochet, président du CRPMEM de Poitou-Charentes, demande si la convergence entre les deux états des lieux SA et NAMO va poser problème.

Mme Nathalie Le Yondre répond qu'il doit être décidé si les documents seront fusionnés ou pas.

Point 3- présentation chapitre 2 du diagnostic de l'existant de la façade Sud-Atlantique :

M. Laurent Courgeon présente le calendrier prévisionnel d'élaboration de la situation de l'existant présent en page 10 du diaporama.

Des travaux vont être conduits parallèlement pour identifier les enjeux écologiques et les enjeux socio-économiques. L'analyse croisée de ces enjeux devrait permettre l'élaboration de différents scénarii tendanciels permettant de les hiérarchiser puis d'en déterminer les orientations stratégiques.

S'agissant des enjeux écologiques, les travaux seront conduits par l'échelon central, et discutés au cours d'ateliers scientifiques en façade puis présentés aux services de l'État fin janvier 2017. Une CAF SA se tiendra fin janvier pour valider la méthode de travail, proposée.

S'agissant des enjeux socio-économiques, le travail se déroulerait en deux temps :

- réunir en février les services de l'équipe projet CAF pour réfléchir à des propositions d'enjeux socio-économiques en s'appuyant sur
 - ⑩ les enjeux identifiés dans chaque fiche,
 - ⑩ les propositions formulées au cours des assises de la mer en 2013,
 - ⑩ les objectifs de la SNML.

- soumettre ce travail aux membres des commissions spécialisées lien terre-mer et économie de la mer du CMF SA pour réfléchir sur l'identification de ces enjeux d'ici fin mars 2017,

Il propose de s'appuyer également sur les cartes que pourrait produire le CEREMA (analyse de spatialisation des activités ; cf. pièce jointe).

Le calendrier prévu par le ministère prévoit une transmission des résultats de ces travaux à la direction de l'eau et de la biodiversité et à la délégation à la mer et au littoral d'ici fin mars de façon à permettre l'engagement des travaux relatifs aux objectifs stratégiques sur cette base.

M Patrick Lafargue, président du CRPMEM Arcachon-Aquitaine, indique qu'il lui sera techniquement impossible d'organiser une commission spécialisée « économie de la mer » en mars en raison du renouvellement des instances dirigeantes des CRPMEM et que le nouveau président ne sera pas encore désigné; seuls seront déjà nommés les présidents des comités départementaux.

En remplacement, M. Laurent Courgeon propose de créer en mars des ateliers de travail sur la base du volontariat des membres du CMF SA, dans lesquels les présidents des comités départementaux des pêches seraient les bienvenus, afin de se substituer à la commission économie de la mer.

**La présidente de la Commission Permanente
Mme Nathalie Le Yondre**

- Pièces jointes :

- *liste de présence*
- *présentation faite en commission permanente du 26/11/2016*
- *note méthodologique du Cerema proposant une méthode de spatialisation des activités, leurs interactions et les enjeux du milieu marin et littoral d'août 2016.*

